

DATE : 21/04/2020

REFERENCE : DGS-URGENT N°2020-REC-26

TITRE : PRISE EN CHARGE DE L'OBESITE ET PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES A DOMICILE DANS LE CONTEXTE COVID-19

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint les fiches relatives à la prise en charge de l'obésité et de la prise en charge des personnes âgées à domicile dans le contexte COVID-19.

1. Prise en charge de l'obésité dans le contexte Covid-19

Les personnes en situation d'obésité figurent parmi les publics les plus vulnérables à l'épidémie de Covid-19, l'obésité étant un facteur indépendant de complications : selon une étude récente, plus de 47 % des patients infectés entrant en réanimation sont en situation d'obésité, l'obésité augmentant significativement le risque d'être placé sous respiration mécanique invasive.

La présente stratégie s'adresse aux professionnels et établissements de santé et porte sur l'organisation de réponses spécifiques dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 en direction des personnes en situation d'obésité. Elle s'inscrit dans le cadre de la feuille de route 2019-2022 « Prise en charge des personnes en situation d'obésité ». Les enjeux sont d'alerter sans stigmatiser, de renforcer la prévention auprès des personnes en situation d'obésité et de leurs proches pour faciliter le repérage et l'orientation en cas de suspicion de Covid-19 ou de risque plus général de rupture de la continuité des soins et de donner des outils à disposition des professionnels pour maintenir le suivi médical de leurs patients en situation d'obésité.

Lien sur le site du MSS : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche-obesite-covid-19.pdf>

2. prise en charge des personnes âgées à domicile dans le contexte de Covid-19

La population des personnes âgées avec comorbidités et/ou en perte d'autonomie ainsi que les sujets très âgés constituent le public le plus vulnérable à l'épidémie de Covid-19. Les formes graves et sévères du Covid-19 touchent tout particulièrement cette population.

La présente fiche s'adresse aux professionnels de santé de ville, établissements d'hospitalisation à domicile (HAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Elle rappelle les dispositifs mis en place pour assurer la continuité des soins, et de l'accompagnement médico-social et social des personnes âgées à domicile, dans le contexte de confinement.

Lien sur le site du MSS : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche-strategie-pa-a-domicile.pdf>

Nous vous remercions par avance de bien vouloir assurer la diffusion du document auprès de vos publics et interlocuteurs habituels.